

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier du mois de décembre à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Ondras sous la présidence de Michel CLEYET-MERLE, Maire.

Présents : Michel CLEYET-MERLE, Michel POLAUD, Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, André MOREL-QUERON, Fabien TERRAZ, Philippe DECOSSE, Didier JULLIAN-DESAYES, Laëtitia GUILLAUME, Jean-Dominique PESCHE, Magali MARION, Nicolas DEFRENCE, Jean-Marc PUJOLREU, Bernadette GUINET, Yannick ANSEL.

Absents : Absents : Michel LANFRAY (procuration à Michel POLAUD).

Secrétaire de séance : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX

1- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

1.1- Devis pour GNG

Le renouvellement du bail a été signé lundi dernier. Des travaux sont à prévoir. Le châssis du Velux à l'étage doit être changé. Un premier devis de 1 600, 24 € HT avait été jugé trop onéreux. L'entreprise CMCD a proposé un second devis de 1 442,31 € HT. Il s'agit d'un Velux spécial en matériau de synthèse permettant d'éviter les moisissures et le pourrissement. Des barres de ventilation sont intégrées.

Les membres du conseil valident ce devis.

Les travaux seront effectués début 2026.

Il convient également de remplacer le châssis de la fenêtre du bureau. L'entreprise MCD propose un devis d'un montant de 980,19 € HT. Le prix étant correct, le devis est validé.

Ces travaux peuvent bénéficier du fonds de concours des VDD qui prennent en charge 50% de la dépense.

Un fonds de concours a déjà été perçu pour le renforcement des berges du Moulin.

Les travaux d'isolation pour le local commercial sont mis en attente. Il y a des plafonds sur dalle et il faudrait démonter le plafond ou passer par le toit. L'isolation actuelle est assurée par 20 cm de laine de verre et des plaques de 20 mm de laine de roche. L'isolation est un peu moins efficace (surtout en été) mais il n'y a pas de caractère d'urgence.

Monsieur GUILLAUD souhaiterait réserver des places de parking pour sa clientèle. Le conseil opte pour des panneaux limitant le temps de stationnement (par exemple 60 minutes) lorsque les commerces sont ouverts. Le quai de chargement n'est jamais bloqué ; il n'y a pas lieu d'installer un panneau d'interdiction de stationner.

La fosse et le bac à graisse ont été vidés aujourd'hui ; c'est la première fois depuis leur installation en janvier 2023. Une vérification pourra être mise en place début 2028.

1.2- Travaux à la suite de l'orage du 28 janvier 2025

Dans la nuit du 27 au 28 janvier 2025 l'orage a provoqué de gros dégâts ; des ruisseaux ont débordé, coulées de talus, la route de la Chapelle et le chemin de la Source ont été endommagés. Des demandes de subventions ont été adressées au département ainsi qu'à la sous-préfecture. Monsieur CUCHET, Sous-préfet, devait aider pour le montage du dossier mais il n'a jamais donné suite. Les services de l'État ont estimé qu'il s'agissait de

travaux d'entretien qui ne pouvaient pas être pris en compte ; les travaux auraient dû être réalisés dans l'urgence or, sans subvention, la commune ne peut pas les financer.

Début novembre, Madame Isabelle MUNIER, Conseillère Départementale, a indiqué que le dossier serait présenté pour 24 000 euros de subvention ; puis un courrier de validation (après un courrier de refus) a été réceptionné. Toutefois, ces 24 000 euros de subvention sont accordés pour des travaux d'un montant de 80 000 euros.

Il faudra prendre une décision lors du budget 2026.

1.3- Route du vieux Saint-Ondras

La Commission voirie et Ludovic SALOMON (VDD) s'est rendue sur la route du Vieux Saint-Ondras afin de faire le point sur les mesures possibles.

En partant du sommet de la route du vieux Saint-Ondras :

- Un panneau de limitation de vitesse à 50 km/h jusqu'à Buclas ;
- Un stop et un panneau « interdit plus de 3,5 t sauf desserte locale »
- Panneau « route étroite »
- Entre les premières maisons, n° 2799 et 3030 (Mrs Burette et Trauchessec) : un ralentisseur dans le creux ; une ligne blanche au centre de la route et un chevron bleu supplémentaire dans la descente
- Au niveau du 30 chemin du Fayet (Mme Tripier-Champ) : un « stop » à la descente ; un « stop » pour les personnes venant du chemin du Fayet avec priorité pour les véhicules qui montent
- Au carrefour avec la montée du Bazin : « zone 30 » ; un « stop » en montant, un « stop » en descendant et un « stop » montée du Bazin.
- Avant le 1215 (Mr Zabotti), un ralentisseur et marquage au sol « zone 30 » ; même signalisation vers le 1055
- La zone 30 s'arrête après le n° 1183, environ 150 mètres avant le château
- Le long de la propriété du château, au niveau des deux portails, possibilité d'installer des feux de circulation pour éviter les croisements
- En bas de la route, panneau « 50 » et « interdit plus de 3,5 tonnes »

2- INTERCOMMUNALITÉ

2.1 – SYCLUM : convention tri hors foyers

Monsieur Michel POLAUD rappelle l'objet de la convention proposée par le SYCLUM. Cette convention permettra à la communauté d'appel d'offres du SYCLUM puisse négocier les prix mais elle n'engage pas la commune.

Même en signant la convention, la commune pourra refuser d'acheter des bacs.

La délibération autorise à signer la convention afin de faire partie des communes qui bénéficieront de tarifs avantageux et de subventions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE** le Maire à signer la convention de regroupement avec SYCLUM

Membres en exercice : 15

Vote pour : 15

Membres présents : 14

Vote contre : 0

Suffrages exprimés :

Abstentions : 0

2.2 – OAP assainissement

L'étude notariale a proposé de signer le compromis de vente le 9 janvier mais il y a les vœux du Maire donc le rendez-vous est reporté.

PLM Foncière a travaillé avec des bailleurs sociaux intéressés pour faire construire. L'architecte engagera vraiment les travaux lorsque le compromis de vente sera signé. La lettre d'intention d'achat de PLM Foncière doit être refaite car la parcelle n° 804 n'est pas mentionnée.

Il conviendra d'engager un prix, d'acheter le terrain à Monsieur Marcel GENIN sans sortir d'argent et de revendre immédiatement à PLM Foncière afin de payer Monsieur GENIN. Le permis de construire sera déposé au plus tôt en avril 2026.

Les conseillers demandent qu'un planning soit établi par PLM Foncière au moment du compromis.

Messieurs LELONG et BOUVARD (responsables du service eau et assainissement des VDD) proposaient de faire un relevage jusqu'au ruisseau avec un point haut vers chez Monsieur JONCHERAY. Monsieur Laurent VIAL, agriculteur, refuse cette solution par crainte que les eaux traitées soient un danger pour ses animaux.

Une tranchée d'infiltration entre la ligne droite et le château est une autre solution mais il faudrait clôturer pour supprimer les risques de chute.

Un nouveau procédé permet de traiter l'eau par ultraviolets pour une désinfection avant rejet. Cela concerne environ 10 m³ par jour. Le bassin aurait une contenance de 1 000 litres qui restent très peu au contact des ultraviolets et sont ensuite déversés dans le fossé. Cette solution est moins onéreuse que le relevage (la commune de Romagnieu l'utilise avant un rejet dans le Guiers).

Yannick ANSEL explique c'est un procédé qui fonctionne très bien pour une « microstation » avec un coût de fonctionnement limité. L'entretien consiste à changer les lampes UV tous les cinq ans environ. Les ultraviolets détruisent les bactéries de manière instantanée.

Il faudrait que les VDD prennent en charge la maintenance.

La contention des eaux pluviales lors des pluies intenses doit être prévue via un stock-tampon ou bassin d'orage.

2.3 – GFU

Une visite a eu lieu lundi 24 novembre ; les branchements ont débuté mardi 25 novembre. Un brin coûte 1 100 euros. Il faut en prévoir pour la mairie, l'école, la salle des fêtes, la cantine et la garderie. Il est possible de regrouper certaines lignes.

Les baies seront achetées par la mairie et le SIVU. Par la suite, seule la maintenance sera facturée ; il n'y a pas d'abonnement.

Les lignes pour la salle des fêtes et l'école sont tirées. Pour la mairie, la nacelle sera utilisée jeudi pour vérifier que le fourreau est bien disponible.

Une petite baie pour la mairie sera nécessaire (environ 12 branchements) ; pour l'école, une baie de 48 branchements sera nécessaire (cantine, classes, garderie, ascenseur, alarmes...) soit environ 1 500 euros.

Pour la salle des fêtes, une baie de 6 à 12 branchements suffira.

La maintenance devra être prévue au budget 2026.

3- DIVERS

3.1 – CISPD

Jean-Marc PUJOLREU et Philippe DECOSSÉ avaient précédemment proposé l'idée d'une journée de remise à niveau du code de la route. Les retours dans les autres communes étant très positifs, ce projet est validé.

L'intervention se fera le jeudi 26 février 2026 après-midi pour une durée de deux heures à deux heures trente. Les affiches sont prises en charge par le CISPD. La journée est élargie aux communes de Valencogne et Chassignieu. Elle sera ouverte à tous. Des flyers seront à distribuer.

3.2 – Appartement au-dessus de la mairie

Une habitante de Saint-Ondras, avec deux enfants scolarisés à Saint-Ondras est en instance de divorce et recherche une location. Mr Michaël GENIN va habiter dans la maison de sa tante et libérer son T2. Eva ARMANET a un T4 pour elle seule ; elle serait d'accord pour déménager dans le T2. Mr GENIN n'a pas encore déposé son préavis et il faudra prévoir des travaux de peinture. Le T4 pourrait alors être proposé à l'habitante de Saint-Ondras.

3.3 – Saint-Honoré

Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX a rendez-vous jeudi avec l'infographiste pour un premier jet. C'est l'entreprise FAGNOLA qui a été choisie pour l'impression. Mais il manque encore des articles.

Colis de Noël : distribution le 20 décembre à 9 heures puis repas de midi aux Terrasses du Lac.

3.4 - Auberge

Auberge de la Bourbre : Mme Corinne MANTEL souhaite acquérir l'auberge pour une réouverture prochaine.

3.4 – Congés

Il reste cinq jours de congés à Bénédicte CHALUMEAU ; plutôt que de prendre une semaine complète, elle propose de raccourcir les journées de deux heures jusqu'au solde des heures. Les conseillers n'y voient pas d'inconvénient.

3.5- Cimetière

La procédure de récupération des concessions prendra fin le 23 janvier 2026.

Il conviendra alors de prendre des arrêtés pour valider la reprise des concessions.

Le Maire et Michel POLAUD avaient rendez-vous vendredi dernier avec la marbrerie TINTI. 36 concessions sont à reprendre. Un devis est en cours, d'autres devront être demandés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le lundi 22/12/2025 à 19 heures en mairie.

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Michel CLEYET-MERLE	Maire	
Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX	Secrétaire de séance	